

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3363**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 26 et 12 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2, rue Jean Bourgey et appartenant à Mme Martine Ortéga-Goutarel

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

**Bureau du 9 juillet 2012****Décision n° B-2012-3363**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 26 et 12 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2, rue Jean Bourgey et appartenant à Mme Martine Ortéga-Goutarel**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon envisage l'acquisition des lots n° 26 et 12 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2, rue Jean Bourgey à Villeurbanne et appartenant à madame Martine Ortéga-Goutarel, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Émile Zola et la rue Hippolyte Kahn.

Il s'agit d'un appartement d'environ 46,18 mètres carrés, au 5° étage, formant le lot n° 26 et de la cave au sous-sol formant le lot n° 12 ainsi que les 58/1000 de la propriété du sol et des parties communes générales de la copropriété.

Aux termes du compromis, madame Martine Ortéga-Goutarel accepterait de céder les biens lui appartenant au prix de 120 000 €, libres de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine réputé donné le 4 juin 2012 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 120 000 €, des lots n° 26 et 12 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 2, rue Jean Bourgey et appartenant à madame Martine Ortéga-Goutarel, dans le cadre de la réalisation du projet urbain du centre-ville.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° 0P06O2121, le 15 février 2010 pour la somme de 4 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 2132 - fonction 824, pour un montant de 120 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 400 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le Président,  
pour le Président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.**